

Organisation du retour d'expérience (RETEX) sur la mise en œuvre de la PAC Réunion du mardi 18 avril 2017

Etaient représentés : Alliance du Trèfle, CFDT, UNSA, FO, FSU, CGT, groupement des DDT(M), représentants des SEA, ASP, SG et DGPE.

Excusé : groupement des DRAAF.

I - Contexte

L'organisation de ce RETEX est directement liée à la demande formulée par les représentants du personnel en Comité Technique Ministériel (CTM). En parallèle, la suite du rapport du Cabinet Orseu sur la situation dans les SEA sera abordé dans le cadre d'un groupe de travail du CTM.

Les SEA, les DDT (M), l'ASP et les services d'administration centrale ont collectivement engagé un travail considérable depuis 2014 à la suite des corrections financières importantes infligées par la Commission en particulier sur la question du registre parcellaire graphique (RPG). L'objectif du RETEX est d'entendre les différentes parties à la fois sur le contenu du travail, ses modalités d'organisation, et d'identifier ce qui n'a pas fonctionné ou bien fonctionné.

La réussite de ce RETEX tant sur sa phase de diagnostic que sur celles de recommandations repose sur trois principes importants :

- l'exercice doit être mené sans complaisance mais toujours de manière constructive ;
- le diagnostic doit être réalisé de manière approfondie, ce qui n'exclut pas que certaines actions correctrices puissent être mises en œuvre sans en attendre l'issue ;
- le calendrier doit être compatible avec la charge de travail de l'ensemble des intervenants.

Par ailleurs, le Copil n'a pas vocation à se substituer aux autres instances de dialogue social animées par le SG. Ses travaux seront articulés avec les réflexions du groupe de travail du CTM.

II - Méthode

- 1^{er} axe de travail :

En format Copil, il s'agit de repartir de l'origine des décisions mises en œuvre (ex : exigences communautaires) de manière **à redonner du sens aux actions réalisées** (ex : refonte du registre parcellaire graphique).

- 2nd axe de travail :

En format groupe de travail, il s'agit d'aborder, sur la base des conclusions du prochain Copil, le volet opérationnel de la mise en œuvre de la PAC. Parmi les sujets qui ont émergé :

- pilotage (ex : calendrier) ;
 - fiabilité des outils informatiques ;
 - sens et simplification (ex : complexité des modes opératoires) ;
 - lien entre la négociations avec les organisations professionnelles agricoles (OPA) et l'impact des arbitrages politiques sur l'instrumentation (ex : date de paiement des aides) ;
 - communication entre les différents partenaires (ex : ASP/DGPE) ;
 - communication et service auprès des usagers ;
 - conditions de travail et accompagnement des agents des SEA ;
- ...à compléter dans le cadre de la consultation la plus large possible**

S'agissant en particulier du travail sur le **2nd pilier de la PAC** (FEADER) et le transfert de l'autorité de gestion, la **réflexion du Copil sera alimentée par un travail entre les régions, les SEA, les DDT(M), les DRAAF et les DR ASP**. Ces contributions régionalisées permettront notamment de refléter la diversité des situations sur ce volet.

- 3ème axe de travail :

Il s'agit, sur ce **volet ressources humaines et recours aux vacataires** de bénéficier directement de la réflexion du groupe de travail du CTM sur la suite du rapport Orseu portant sur la situation dans les SEA.

III - Calendrier

Le prochain Copil du RETEX se tiendra le **mardi 6 juin 2017 à 14h30 - salle BJ 524**. L'ensemble des documents sera communiqué au moins 10 jours avant la tenue du Copil.

Le groupe de travail relatif au volet opérationnel sera organisé **fin juin prochain** sur la base des conclusions du Copil de début juin. Dans le même temps, chaque DRAAF sera invitée à organiser le travail sur le 2nd pilier de la PAC avec la région, le SEA, la DDT(M) et la DR ASP.

Enfin, le prochain groupe de travail concernant la suite du rapport Orseu sur la situation dans les SEA organisé par le SG est d'ores déjà convoqué le **jeudi 11 mai prochain** à Paris (Varenne, en salle Trémouille).